Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_2-DE

Conseil communautaire
Séance du 11 avril 2024

Délibération

N° 2024_04_2

Modification de l'enveloppe prévisionnelle des travaux relative à l'extension du conservatoire

Par délibération en date du 21 décembre 2023, nous avons validé le projet d'extension du conservatoire et arrêté le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à 3 011 650 € TDC.

Des études complémentaires portant sur la qualité environnementale du bâtiment ainsi que sur la reprise du bardage bois nous amènent à proposer un nouveau montant prévisionnel de l'opération. Ce dernier serait porté à 3 975 175 € TDC.

Travaux suite conservatoire	Coût
Réhabilitation de l'existant	410 000 €
Remplacement des menuiseries bois par alu	75 000 €
ITE et remplacement habillage façades bardage qualitatif	280 000 €
Équipements scéniques	130 000 €
Reprise paysagère des patios	10 000 €
Sous-total travaux sur l'existant	**905 000 €**
Extension neuve	1 470 000 €
1 ascenseur supplémentaire, de RDC à R+1	65 000 €
1 circulation principale verticale	32 000 €
Cloison amovible acoustique	50 000 €
Paysage, VRD et éclairage des abords	12 000 €
Photovoltaïque en toiture	120 000 €
Provision déplacement des réseaux	80 000 €
25 places de vélo	7 500 €
Sous-total extension	**1 836 500 €**
TOTAL HT	2 741 500 €
TOTAL TTC TDC	**3 975 175 €**

L'objectif sera de réaliser à minima un bâtiment passif et d'atteindre le niveau 2 du label biosourcé.

Afin d'améliorer la performance énergétique, des études ont été menées pour réaliser une isolation par l'extérieur de la partie existante, le remplacement de l'ensemble des menuiseries et l'installation de panneaux photovoltaïques.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_2-DE

Paraphe : _____

La réhabilitation de l'existant représente 33 % du coût de l'opération.

La réévaluation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux suppose de réévaluer l'indemnité à verser aux candidats au concours. Il est proposé d'établir cette dernière à 16 500 €.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 avril 2024,
Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 44 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – D'abroger partiellement la délibération du 21 décembre 2023 en ce qui concerne l'enveloppe prévisionnelle de l'opération et l'indemnité à verser aux candidats au concours.

2. – D'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à hauteur de 3 975 175 € TTC.

3. – De fixer l'indemnité donnée aux candidats à 16 500 € TTC.

4. – De confirmer dans ses autres dispositions la délibération du 21 décembre 2023.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Jacques CAHARD

Le Président
M. Gérard CHARASSIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
YVETOT NORMANDIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_2-DE

Paraphe : _____

Conseil communautaire
Séance du 11 avril 2024

Sur convocation adressée le 29 mars 2024,

Étaient présents (33) :

Mme Stéphanie ETIENNE,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Eric CARPENTIER
Arrivé à 18h55, avant le vote de la question n° 1,
M. Éric RENÉE,
M. Daniel DELAFENETRE,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND,
Mme Chantal BIENFAIT,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY
Arrivée à 19h07, avant le vote de la question n° 1,
M. Francis ALABERT
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER
Absence pendant les délibérations n° 19, 20 et 21,
Mme Françoise DENIAU,
Mme Herléane SOULIER,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS
Absence à partir de 21h01, après le vote de la délibération n° 11,
M. Michel DUSSAUX
Absence à partir de 21h41, après le vote de la délibération n° 19,

Étaient représentés (11) :

M. Didier TERRIER
Représenté par Mme Stéphanie ETIENNE,
M. Louis EUDIER
Représenté par M. Gérard CHARASSIER, excepté pour la délibération n° 19,
M. Jean-Louis LUC
Représenté par M. Eric CARPENTIER,
Mme Régine HAUZAY
Représentée par M. Gérard LEGAY,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,
M. Jean-Marc DOUCET
Représenté par Mme Chantal BIENFAIT,
M. Alain BREYSACHER
Représenté par Mme Herléane SOULIER,
M. Arnaud MOUILLARD
Représenté par Mme Lorena TUNA,
M. Jean-François LE PERF
Représenté par Mme Virginie BLANDIN,
Mme Dominique TALADUN
Représentée par M. Thierry SOUDAIS,
M. Christophe ADE
Représenté par Mme Françoise BLONDEL,

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_2-DE

Paraphe : _____

Étaient absents (2) :

Mme Céline DAMBRY,
M. Laurent BENARD

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Jacques CAHARD